

# Les inégalités de revenus entre les DOM et la métropole

Christophe Michel, Maël Theulière, division Conditions de vie des ménages et Nathalie Missègue, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

**L**e revenu médian par unité de consommation des ménages des départements d'outre-mer est inférieur en 2006 de 38 % à celui des ménages de la métropole. Mais cet écart s'est partiellement résorbé par rapport à une décennie auparavant.

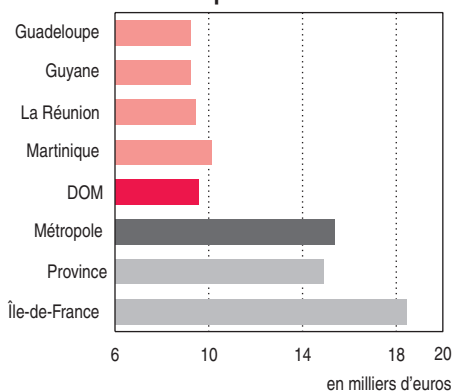
Les disparités de revenus par unité de consommation y sont également plus fortes qu'en métropole. Ainsi dans les DOM, les ménages appartenant aux 20 % les plus riches ont un revenu plancher par unité de consommation 3,2 fois supérieur au revenu plafond des ménages appartenant aux 20 % les plus modestes. Ce rapport est de 2,2 en métropole mais de 4,1 en Guyane. Ces différences avec la métropole s'expliquent en partie par des différences dans les structures démographiques, une moindre qualification des emplois et un taux d'emploi plus faible outre-mer. Mais elles sont aussi liées à des spécificités propres aux départements d'outre-mer : retraites et revenus du patrimoine plus faibles, plus grande part des petites et moyennes entreprises, spécificités du marché du travail.

En 2006, la moitié des ménages des départements d'outre-mer avaient un revenu disponible par unité de consommation (UC-définitions) inférieur à 9 600 euros par an. Ce revenu, dit médian, est inférieur de 38 % à celui des ménages métropolitains (graphique 1). Même comparé aux seuls habitants de province (pour tenir compte de la situation spécifique de l'Île-de-France), cet écart reste de 36 %.

En une décennie, l'écart de revenu avec la métropole s'est partiellement résorbé. En 1995 en effet, les ménages ultra-marins avaient un revenu médian par unité de consommation égal à un peu plus de la moitié de celui de la métropole (tableau 1).

Pour comparer le niveau de vie entre ménages de composition différente, on ne peut se satisfaire de comparer les ressources totales du ménage, car cela ne tiendrait pas compte de la taille du ménage. On ne peut pas non plus simplement diviser ce revenu par le nombre de personnes de ce ménage, car cela ne tiendrait pas compte de l'impact différent d'un enfant, d'un adolescent ou d'une personne adulte dans le budget d'un ménage, ni des économies d'échelles réalisées au sein d'un même ménage, à travers le partage de pièces communes (cuisine, salle de séjour...) ou d'équipements divers (réfrigérateur, lave-linge, voiture...). C'est pourquoi l'Insee utilise une échelle d'équivalence qui permet de comparer le niveau de vie de ménages de composition différente. La variable utilisée pour comparer le niveau de vie entre les DOM et la métropole est le revenu disponible par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu dont dispose un ménage par équivalent adulte. Ce dernier ne prend pas en compte les différences de prix entre les DOM et la métropole et ne peut donc être

## ① Revenu médian par UC en 2006



Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

## ① Revenu médian par UC en 1995 et 2006

	en euros 2006	
	1995	2006
Île-de-France	16 183	18 455
Province	12 223	14 892
Métropole	12 903	15 372
DOM	7 151	9 552
Rapport DOM/métropole (%)	55,4	62,1

Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.



considéré comme un indicateur de pouvoir d'achat (*encadré*).

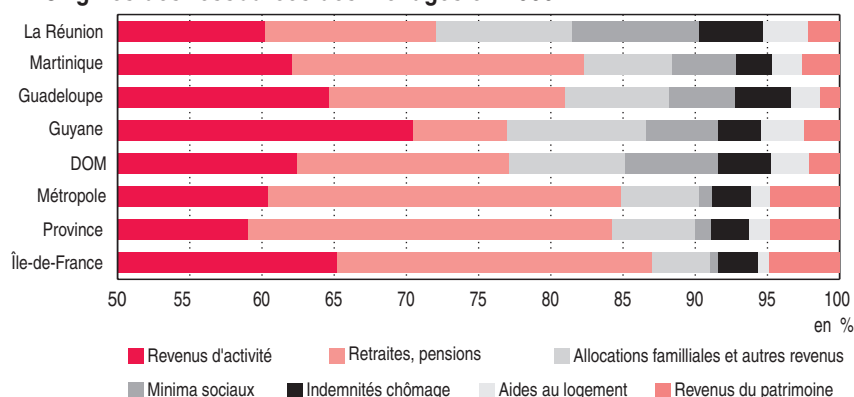
## Un revenu disponible plus faible outre-mer, et des inégalités dans sa répartition

Ce revenu médian est globalement identique dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de La Réunion. Seule la Martinique se distingue avec un

revenu plus élevé : un peu plus de 10 000 euros par an et par unité de consommation. Les ménages d'outre-mer disposent ainsi d'un revenu par unité de consommation plus faible qu'en métropole et, en outre, les disparités y sont plus fortes. Dans les DOM, les ménages appartenant aux 20 % les plus riches ont un revenu plancher par unité de consommation 3,2 fois supérieur au revenu plafond des ménages appartenant aux 20 % les plus

modestes. Ce rapport est de 2,2 en métropole mais de 4,1 en Guyane. En 2006, les ressources des ménages métropolitains sont principalement constituées de revenus d'activité (60 %), de retraites (25 %), de prestations familiales (5 %) et de revenus du patrimoine (5 %). Dans les DOM, la part des revenus d'activité dans les ressources est identique à celle de la métropole (*graphique 2*), mais celle des retraites est sensiblement inférieure (15 %). En revanche, les minima sociaux (6 %), les prestations familiales (8 %) et, dans une moindre mesure, les allocations chômage (4 %) représentent une part plus significative qu'en métropole. Au sein des ménages les plus aisés, la part des revenus issus des retraites et du patrimoine, est deux fois plus élevée en métropole qu'outre-mer. La Martinique a le profil le plus proche de la métropole. À La Réunion, 9 % des ressources des ménages proviennent des minima sociaux et 9 % des prestations familiales, alors qu'en Guyane, les revenus d'activité représentent 70 % des ressources des ménages.

### ② Origines des ressources des ménages en 2006



Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

### Autant de dépenses pré-engagées dans les DOM qu'en métropole

L'enquête Budget de famille ne permet pas de tenir compte du différentiel de prix entre la métropole et les DOM pour estimer un véritable différentiel de niveau de vie. Il est toutefois possible d'analyser la part des dépenses des ménages relativement contraintes à court terme. Elles regroupent les dépenses de logement (y compris l'eau, le gaz, l'électricité, les assurances, les services financiers), les services de télécommunications (y compris la redevance TV et les abonnements aux chaînes de télévision payantes), les impôts et les remboursements de crédit.

Dans les DOM comme en métropole, ces dépenses constituent 30 % des dépenses totales du ménage (*tableau*), ce qui fait que les écarts entre territoires ne seraient pas significativement modifiés si on comparait le revenu arbitral (revenu disponible duquel sont déduites les dépenses pré-engagées).

Toutefois, alors qu'en métropole les dépenses pré-engagées pèsent davantage sur le budget des ménages modestes, ce n'est pas le cas dans les DOM. Cela s'explique par un poids moindre des dépenses de logement dans les DOM pour les

ménages les plus modestes (parmi les ménages les plus modestes, la proportion de locataires est moins élevée dans les DOM qu'en métropole). Les loyers ne sont pas pour autant plus faibles outre-mer, mais les ménages sont plus souvent éligibles aux aides au logement ce qui permet d'en alléger la charge. D'un département à l'autre, cette part des dépenses pré-engagées varie également peu ; elle est un peu plus faible pour les Martiniquais grâce à un moindre effort budgétaire consacré au logement.

### Part des dépenses pré-engagées\* dans la consommation des ménages en 2006

en %

Quintiles de niveau de vie	Île-de-France		Province		Métropole		DOM	
	Dépenses pré-engagées	dont dépenses liées au logement	Dépenses pré-engagées	dont dépenses liées au logement	Dépenses pré-engagées	dont dépenses liées au logement	Dépenses pré-engagées	dont dépenses liées au logement
Q1	36,8	25,9	35,1	22,3	35,3	22,8	25,5	15,7
Q2	35,3	22,4	32,8	18,6	33,1	19,1	29,0	17,6
Q3	33,2	18,3	31,2	16,4	31,5	16,7	30,4	16,0
Q4	32,6	17,1	30,4	14,2	30,8	14,8	31,1	14,6
Q5	34,8	13,7	29,1	10,5	31,0	11,6	29,7	11,7
<b>Ensemble</b>	<b>34,3</b>	<b>16,5</b>	<b>31,1</b>	<b>15,2</b>	<b>31,8</b>	<b>15,5</b>	<b>29,7</b>	<b>14,0</b>

\* Cette définition des dépenses pré-engagées diffère de celle de comptabilité nationale qui inclut les loyers imputés mais ne prend pas en compte les impôts et les remboursements de crédits.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

## Dans les DOM, plus de jeunes, plus d'enfants, plus de familles atypiques...

Une partie des différences de revenus par unité de consommation s'explique par les caractéristiques démographiques. La population ultra-marine, notamment guyanaise et réunionnaise, est plus jeune que celle de la métropole (*tableau 2*), ce qui explique la moindre part des retraites dans les revenus des ménages. Les ménages d'outre-mer sont plus grands, ce qui induit mécaniquement un moindre revenu par unité de consommation (le nombre moyen d'unités de consommation par ménage s'élève à 1,75 dans les DOM contre 1,6 en métropole). Par ailleurs, les familles monoparentales, plus fragiles économiquement, et les ménages dits « complexes », soit en raison de la cohabitation de plusieurs générations soit en raison de la présence de personnes isolées sans lien de parenté, y sont plus nombreux. Ces ménages disposent généralement d'un revenu par unité de consommation inférieur à celui des couples. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants ne bénéficient en effet

pas des économies d'échelle procurées par un second adulte ni même des ressources que ce dernier pourrait apporter. Les ménages atypiques ont quant à eux la particularité de compter plus de personnes que la moyenne.

## ... mais aussi plus de chômage, expliquent plus de la moitié des écarts

Une autre partie des différences s'explique par des caractéristiques du marché du travail. Le taux d'emploi (*définitions*) des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est nettement plus faible outre-mer. D'une part, la proportion d'inactifs - hors retraités et étudiants - dans la population y est deux fois plus élevée qu'en métropole, hormis en Martinique ; d'autre part, la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population ultra-marine est deux à quatre fois plus élevée qu'en métropole.

Dans les DOM, au sein de la population active (personnes ayant un emploi et chômeurs), il y a proportionnellement plus d'employés et moins de cadres (*tableau 2*). Mais le poids du secteur public y étant plus important qu'en

métropole, cela tend à réduire les écarts entre territoires. En effet, lorsque la personne de référence est salariée du secteur public, le revenu par unité de consommation du ménage est plus élevé que celui des autres actifs en raison d'une surreprésentation des cadres dans le secteur public par rapport au secteur privé. Toutefois ce rééquilibrage est atténué par le fait qu'au sein des ménages dont la personne de référence travaille dans la fonction publique, le conjoint est plus souvent inactif qu'en métropole. De plus, la part des contrats aidés dans la fonction publique est plus importante dans les DOM qu'en métropole.

Ces différences de caractéristiques du marché du travail couplées aux différences démographiques avec la métropole expliquent un peu moins de la moitié des écarts constatés. Ainsi, entre les DOM et la province, l'écart de revenu moyen par unité de consommation est de 25 %. En raisonnant à autres caractéristiques égales - âge, composition des ménages, catégorie socioprofessionnelle, cet écart reste de 15 % en moyenne (*tableau 3*) ; il est plus marqué en Guadeloupe (20 %) et moindre à La Réunion (9 %).

## 2 Caractéristiques socio-démographiques des ménages dans les DOM et en métropole en 2006

en %

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	DOM	Métropole	Île-de-France	Province
<b>Répartition selon l'âge de la personne de référence</b>								
Moins de 30 ans	7,7	7,0	13,2	15,8	10,4	9,4	10,6	9,2
30 - 39 ans	20,1	19,8	23,7	26,4	22,0	18,1	20,2	17,7
40 - 49 ans	25,3	24,1	25,0	25,6	24,9	19,5	20,0	19,3
50 - 64 ans	25,0	27,0	23,7	23,8	24,9	26,1	27,2	25,8
65 ans ou plus	22,0	22,1	14,3	8,3	17,8	26,9	22,0	28,0
<b>Répartition selon le type de ménage</b>								
Personne seule	28,5	31,4	20,9	20,6	25,4	30,3	32,9	29,6
Famille monoparentale	19,7	20,2	14,9	20,6	17,9	7,6	8,4	7,5
Couple sans enfant	13,8	14,3	13,9	11,9	13,8	27,0	23,2	27,9
Couple, 1 enfant	11,6	10,7	13,7	7,7	12,0	12,7	11,2	13,1
Couple, 2 enfants ou +	14,9	14,3	25,5	21,8	19,7	19,6	21,0	19,4
Autres (ménages complexes)	11,5	9,2	11,2	17,4	11,2	2,7	3,4	2,5
<b>Répartition selon le statut d'activité de la personne de référence</b>								
<b>Actifs</b>	<b>66,1</b>	<b>65,7</b>	<b>68,2</b>	<b>83,2</b>	<b>68,2</b>	<b>61,7</b>	<b>70,1</b>	<b>59,9</b>
Salariés privé	23,3	24,0	25,9	26,7	24,7	36,3	44,8	34,5
Salariés public	21,7	19,4	19,2	28,0	20,5	14,6	15,7	14,4
Indépendants	6,7	8,7	6,5	5,0	7,0	6,3	4,9	6,5
Chômeurs	14,5	13,6	16,6	23,6	16,0	4,6	4,7	4,6
<b>Inactifs</b>	<b>33,9</b>	<b>34,3</b>	<b>31,8</b>	<b>16,8</b>	<b>31,8</b>	<b>38,3</b>	<b>29,9</b>	<b>40,1</b>
Retraités	25,8	28,9	19,1	8,2	22,4	32,5	26,7	33,8
Étudiants	0,3	1,7	2,3	1,4	1,6	1,7	1,2	1,9
Autres inactifs	7,7	3,7	10,5	7,2	7,8	4,1	2,0	4,5
<b>Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence<sup>1</sup></b>								
Indépendants	9,5	12,7	8,7	7,8	9,8	8,6	4,7	9,6
Cadres et professions libérales	8,8	11,6	10,5	14,0	10,7	16,4	28,2	13,4
Professions intermédiaires	23,5	18,7	18,7	19,1	19,9	24,1	23,1	24,3
Employés	34,8	32,3	32,9	33,7	33,3	23,4	26,5	22,6
Ouvriers	23,4	24,8	29,3	25,5	26,5	27,5	17,5	30,2

1. Champ : ménages dont la personne de référence est active.

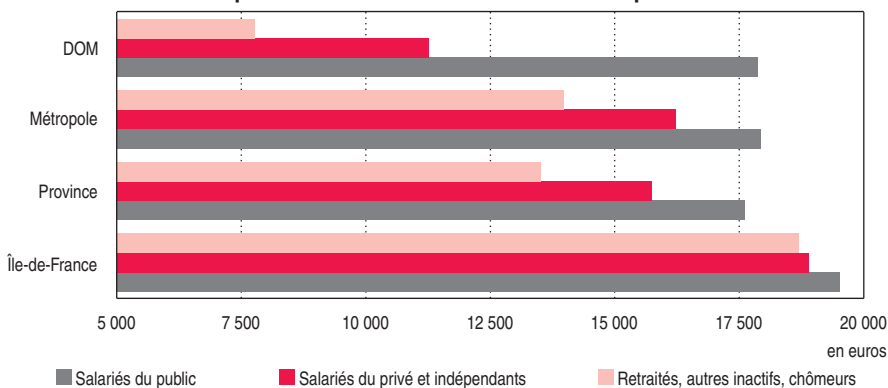
Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

La politique salariale de l'État vis-à-vis des personnels de la fonction publique dans les DOM contribue néanmoins à réduire ces écarts. En effet, les fonctionnaires bénéficient de compléments de rémunération afin de tenir compte de l'éloignement et de compenser un coût de la vie plus élevé. Malgré cela, on ne constate pas, en moyenne, de différences de revenu par unité de consommation pour les ménages dont la personne de référence travaille dans le secteur public. En revanche, ces écarts apparaissent marqués pour les autres ménages

(graphique 3).

Une partie des écarts de revenus entre les DOM et la métropole est donc la traduction d'autres caractéristiques qui ne sont pas directement observables ici. Les facteurs qui peuvent expliquer ces différences sont notamment des retraites plus faibles dans les DOM, une plus forte part des entreprises petites et moyennes où les salaires sont plus faibles que dans les grandes entreprises, d'autres particularités liées au marché du travail, des revenus du patrimoine plus faibles etc.

### ③ Revenu médian par UC en 2006 selon l'activité de la personne de référence



Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

### ③ Effets propres aux DOM dans les écarts avec la métropole

Facteurs	Écart à la situation de référence en %
Province	Réf.
<b>Sans distinction par DOM</b>	
Départements d'outre-mer	-14,6
<b>Avec distinction par DOM</b>	
Guadeloupe	-20,5
Martinique	-17,3
La Réunion	-9,3
Guyane	-14,4
Île-de-France	11,5

Lecture : toutes caractéristiques égales par ailleurs (âge, nombre de personnes dans le ménage, activité, diplôme), un ménage des DOM dispose d'un revenu disponible par unité de consommation de 15 % inférieur à celui d'un ménage de province.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2006.

### Sources

L'enquête Budget de famille 2005-2006 a été réalisée auprès de 10 240 ménages en métropole et 3 134 ménages dans les départements d'outre-mer. Effectuée tous les cinq ans environ (1979, 1984, 1989, 1995, 2001, 2005-2006), elle vise à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources. L'enquête étant réalisée en métropole et dans les DOM, elle permet de comparer les revenus des ménages d'outre-mer par rapport à ceux de la métropole. Les résultats présentés ici sont affectés d'une certaine incertitude tenant à la fois à la difficulté de collecte des revenus par interrogation directe des ménages et au fait qu'ils sont obtenus à partir d'un sondage. C'est la raison pour laquelle les écarts sont mesurés en revenu médian, statistique plus robuste que le revenu moyen.

### Définitions

**Le revenu disponible par unité de consommation (UC)** : le revenu retenu dans l'étude est un revenu disponible. Il comprend les revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants), les pensions, les allocations chômage, les minima sociaux, les allocations familiales, les revenus du patrimoine, desquels on retire les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier) ainsi que les pensions alimentaires versées à des personnes hors du ménage. Comme dans l'approche « ménages » du revenu, les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement n'y figurent pas. Leur prise en compte ne modifierait pas significativement les écarts globaux de revenus entre territoires alors même que leur estimation est délicate outre-mer compte tenu du nombre limité de ménages interrogés dans le cadre de l'enquête Budget de famille, et plus encore de celui de ménages locataires à partir desquels les estimations seraient réalisées.

Afin de comparer les revenus de ménages de composition différente, on divise le revenu disponible total par le nombre d'unités de consommation, calculé comme suit : la personne de référence a un poids de 1, les autres personnes de 14 ans ou plus ont un poids de 0,5 et les enfants de moins de 14 ans, un poids de 0,3. Ce revenu par unité de consommation est un indicateur du niveau de vie des ménages.

Le **taux d'emploi** des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) est le rapport du nombre de personnes en âge de travailler ayant un emploi au nombre total de personnes de cette classe d'âge.

### Bibliographie

- « Cinquante ans de consommation en France », *Insee Références*, septembre 2009.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, avril 2009.
- « Niveau de vie 2001-2006 : les inégalités s'accroissent » *Économie de La Réunion* n° 134, novembre 2007.
- « Niveau de vie dans les DOM et en métropole », *Insee première* n°605, septembre 1998.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Cotis  
Rédacteur en chef :  
Gilles Rotman  
Rédacteurs :  
L. Bellin, A.-C. Morin,  
C. Perrel, C. Pfister  
Maquette : RPV  
Impression : Jouve  
Code Sage IP101279  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2010

